

Cap-Santé, le 16 octobre 2019

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 16 octobre 2019 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.**

**PRÉSENCES ET QUORUM**

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

**Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :**

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn  
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand  
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé  
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé  
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais  
Ville de Portneuf, Mario Alain  
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent  
Municipalité de St-Alban, Deny Lépine  
Ville de St-Basile, Guillaume Vézina  
Municipalité de St-Casimir, Dominic Tessier Perry  
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur  
Municipalité de St-Gilbert, Léo Gignac  
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois  
Ville de St-Marc-des-Carières, Francis Hamelin  
Ville de St-Raymond, Daniel Dion  
Municipalité de St-Thuribe, Jacques Delisle

**Sont également présents :**

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Lucie Godin, directrice du Service de développement économique  
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

**Absences :**

Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard  
Ville de St-Marc-des-Carières, Guy Denis  
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2019
  - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 2 octobre 2019
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
  - 4.1 Liste des déboursés du 4 au 27 septembre 2019
  - 4.2 Embauche d'une agente de développement régional pour le Service de développement économique
  - 4.3 Calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année civile 2020
  - 4.4 Déneigement – Octroi de contrat pour 2019-2022

- 4.5 Radiation des intérêts courus pour les Villes de Portneuf et Donnacona et la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
- 4.6 Nomination du vérificateur comptable pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021
- 4.7 États comparatifs et résultats estimés 2019 – Acte de dépôt
- 5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**
- 5.1 États comparatifs et résultats estimés 2019 (TNO) – Acte de dépôt
- 5.2 Plan municipal de sécurité civile des TNO – Adoption
- 6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**
- 6.1 Certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement (1 règlement)
- 6.2 Règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant la révision des îlots déstructurés et des limites de la zone agricole – Adoption du document d'accompagnement
- 6.3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Modification des projets 2019-2020
- 7. SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
- 8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 8.1 Soutien aux quatre marchés de Noël ayant une offre agroalimentaire importante - 2019
- 8.2 Activité « Rendez-vous RH Portneuf 2019 » – Demande d'aide financière
- 8.3 Fonds Patrimoine et Culture 2019 – Recommandations du comité d'analyse
- 8.4 Comité d'investissement commun (CIC) – Adoption des projets recommandés
- 9. DOSSIERS RÉGIONAUX**
- 9.1 Comité pour le bien-être en milieu agricole de la région de Portneuf – Demande de participation financière
- 10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS**
- 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. PROCHAINES RENCONTRES**
- Comité de travail – le mercredi **13 novembre 2019** à 17 h 30
  - Conseil des représentants (spéciale) – le mercredi **27 novembre 2019** à 19 h
  - Conseil des représentants – le mercredi **27 novembre 2019** à 19 h 45
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CR 227-10-2019**

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :  
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 SEPTEMBRE 2019**

**CR 228-10-2019**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 18 septembre 2019 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Andrée St-Laurent et résolu :  
D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 2 OCTOBRE 2019**

**CR 229-10-2019**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil de la MRC de Portneuf a reçu une copie du procès-verbal du 2 octobre 2019 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :  
D'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 2 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

**4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

**4.1 LISTE DES DÉBOURSÉS DU 4 AU 27 SEPTEMBRE 2019**

**CR 230-10-2019**

CONSIDÉRANT que la liste des comptes des débours est déposée à chacun des membres du conseil et qu'elle se présente sommairement comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	69 345,95 \$
Service de la paie :	237 369,25 \$
Programmes de rénovation domiciliaire :	15 569,78 \$
Immobilisations :	0 \$
Subventions/Ententes/Commandites/Aides financières :	
▪ Organismes régionaux :	20 000,00 \$
▪ Entente culturelle :	12 000,00 \$
▪ Entente agroalimentaire :	5 217,48 \$
▪ Programme d'aménagement durable des forêts :	300,14 \$
▪ Fonds local d'investissement (FLI) :	75 000,00 \$
▪ Fonds locaux de solidarité (FLS) :	25 000,00 \$
Fonds de développement des territoires (FDT) :	
▪ Fonds de croissance :	0 \$
▪ Pacte rural & Fonds de soutien projets structurants :	29 647,69 \$
▪ Organismes régionaux :	0 \$

Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) :	
▪ Subventions - remboursables :	354 000,00 \$
▪ Subventions - non remboursables :	0 \$
Baux :	0 \$
Territoires non organisés :	0 \$
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>843 450,29 \$</b>

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf acceptent le rapport des dépenses du 4 au 27 septembre 2019;

Il est proposé par M. Francis Hamelin et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf approuve la liste des débours telle que déposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

À titre de secrétaire-trésorière de la MRC de Portneuf, je soussignée, Josée Frenette, atteste que la MRC dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées du 4 au 27 septembre 2019, et ce telles que présentées.

---

Josée Frenette, secrétaire-trésorière

#### **4.2 EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CR 231-10-2019**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste d'agent de développement régional dans l'équipe du Service de développement économique depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des entrevues d'embauche pour le poste de conseiller aux entreprises, une candidature s'est démarquée et a été retenue par le comité de sélection, constitué de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et de la directrice du Service de développement économique de la MRC de Portneuf, afin de combler le poste d'agent de développement régional;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de M<sup>me</sup> Diane Martineau afin de combler le poste d'agent de développement régional;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf confirme l'embauche de M<sup>me</sup> Diane Martineau à titre d'agent de développement régional, à temps plein, au Service de développement économique à la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à rédiger la lettre d'embauche de M<sup>me</sup> Diane Martineau selon les conditions présentées au comité de travail du 2 octobre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE CIVILE 2020**

**CR 232-10-2019**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal la MRC de Portneuf doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil des représentants pour l'année civile (art. 148);

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 qui seront tenues au 185, route 138, à Cap-Santé, tel que présenté ci-dessous :

Date	Heure
22 janvier	19 h
19 février	19 h
18 mars	19 h
22 avril	19 h
20 mai	19 h
17 juin	19 h
15 juillet	19 h
19 août	19 h
16 septembre	19 h
21 octobre	19 h
25 novembre – Séance spéciale pour le budget 25 novembre – Séance régulière	19 h 19 h 45
9 décembre	19 h

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.4 DÉNEIGEMENT – OCTROI DE CONTRAT POUR 2019-2022

**CR 233-10-2019**

CONSIDÉRANT que, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020, le conseil devra prévoir une somme nécessaire pour le contrat de déneigement à la MRC de Portneuf relativement aux années 2019-2022;

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs de la région de Portneuf ont été invités à présenter un prix pour les années 2019-2022, soit :

André Blanchette & Fils inc. Donnacona	14 048 \$ taxes en sus (4 590 \$ en 2019-2020 / 4 682 \$ en 2020-2021 / 4 776 \$ en 2021-2022)
Déneigement M.P. Mercure & Frères inc. Cap-Santé	17 850 \$ taxes en sus (5 850 \$ en 2019-2020 / 5 950 \$ en 2020-2021 / 6 050 \$ en 2021-2022)
Ferme Catélie Donnacona	Aucun prix reçu

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf octroie le contrat de déneigement pour les années 2019-2022 à André Blanchette & Fils inc., qui a présenté le plus bas prix, pour et en considération d'une somme de 14 048 \$ taxes en sus;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « Enlèvement de la neige » numéro 02 19100 443.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.5 RADIATION DES INTÉRÊTS COURUS POUR LES VILLES DE PORTNEUF ET DONNACONA ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CR 234-10-2019

CONSIDÉRANT que le paiement des quotes-parts des Villes de Portneuf et Donnacona et de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a été fait dans des délais inhabituels et a généré les intérêts suivants :

Ville de Donnacona	4 224,18 \$
Ville de Portneuf	1 315,09 \$
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	128,97 \$

CONSIDÉRANT que ces villes et cette municipalité ont demandé à la MRC de radier les intérêts courus en raison de situations exceptionnelles;

CONSIDÉRANT que la commission de l'administration a été mise au fait de la situation et recommande au conseil de la MRC de procéder à la radiation des intérêts encourus;

CONSIDÉRANT que le conseil reçoit favorablement et exceptionnellement ces recommandations;

Il est proposé par M. Léo Gignac et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à radier les comptes d'intérêts courus pour les Villes de Portneuf et Donnacona et pour la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf concernant le paiement de leur quote-part 2019;

QUE le conseil autorise la directrice générale à appliquer un délai de grâce pouvant atteindre 10 jours ouvrables suivant la date limite de paiement lorsqu'une municipalité présente un retard de paiement exceptionnel et justifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.6 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019, 2020 ET 2021

CR 235-10-2019

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf doit nommer, conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec, un vérificateur pour l'examen de ses livres comptables pour une période contractuelle n'excédant pas cinq ans;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès des firmes Bédard Guilbault inc. et Lemieux Nolet pour la vérification des états financiers 2019-2020-2021 pour la MRC, les baux de villégiature, les TNO et le parc naturel, et que les prix se déclinent ainsi, avant les taxes applicables :

2019-2020-2021	Bédard Guilbault inc.	Lemieux Nolet
MRC de Portneuf – baux	51 470 \$	57 536 \$
TNO	14 920 \$	12 242 \$
Parc naturel	18 200 \$	16 832 \$
TOTAL :	84 590 \$	86 610 \$

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf est satisfaite du travail effectué par les vérificateurs Bédard Guilbault inc.;

Il est proposé par M. Mario Alain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf octroie à la firme comptable Bédard Guilbault inc. l'audit des états financiers de la MRC, des baux de villégiature, des territoires non organisés et du parc naturel pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 selon les coûts présentés ci-dessus, auxquels il faut ajouter les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.7 ÉTATS COMPARATIFS ET RÉSULTATS ESTIMÉS 2019 – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 236-10-2019**

CONSIDÉRANT que la Direction générale doit déposer, selon les nouvelles modalités de la Loi 155, les états comparatifs en date du 30 septembre 2019, de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC au cours du mois précédant l'adoption du budget;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs en date du 30 septembre 2019, de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **5. ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

#### **5.1 ÉTATS COMPARATIFS ET RÉSULTATS ESTIMÉS 2019 (TNO) – ACTE DE DÉPÔT**

**CR 237-10-2019**

CONSIDÉRANT que la Direction générale doit déposer, selon les nouvelles modalités de la Loi 155, les états comparatifs en date du 30 septembre 2019, de même que les résultats estimés de fin d'année au conseil de la MRC au cours du mois précédant l'adoption du budget des territoires non organisés;

Il est proposé par M. Deny Lépine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf prenne acte de dépôt des états comparatifs et des résultats estimés 2019 des territoires non organisés de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.2 PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE DES TNO – ADOPTION**

**CR 238-10-2019**

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité des TNO est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf, en son titre de conseil municipal de la Municipalité des TNO, reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la Municipalité des TNO et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la Municipalité des TNO soit adopté;

QUE M<sup>me</sup> Caroline D'Anjou soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

### **6.1 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (1 RÈGLEMENT)**

**CR 239-10-2019**

CONSIDÉRANT que le règlement ci-dessous a été transmis à la MRC de Portneuf aux fins de conformité au schéma d'aménagement et de développement et d'approbation par son conseil :

- règlement numéro 233 modifiant le règlement de zonage numéro 116 de la Ville de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans son rapport d'analyse relatif à la conformité au schéma d'aménagement et de développement, recommande d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE la MRC de Portneuf approuve le règlement ci-dessus mentionné et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité requis par la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 390 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT LA RÉVISION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS ET DES LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE – ADOPTION DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT**

**CR 240-10-2019**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a modifié, par le biais du règlement numéro 390, son schéma d'aménagement et de développement afin de mettre en œuvre la décision 413400 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant une demande d'autorisation à portée collective déposée par la MRC de Portneuf et d'ajuster certaines limites de la zone agricole en fonction du cadastre rénové;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 8 octobre 2019, à la suite de la transmission d'un avis de conformité signifié par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 53.11.4), un document d'accompagnement doit être adopté par la MRC à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que ce document d'accompagnement doit indiquer la nature des modifications que les municipalités concernées devront apporter à leurs plan et règlements d'urbanisme pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement modifié;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte le document d'accompagnement relatif au règlement numéro 390.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6.3 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – MODIFICATION DES PROJETS 2019-2020**

**CR 241-10-2019**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a signé une entente avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour une délégation de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a réservé les sommes suivantes pour financer les projets de voirie recommandés par le comité de chemins de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Portneuf :

<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>TOTAL</b>
62 789,38 \$	30 000 \$	30 000 \$	122 789,38 \$

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf avait accepté en avril dernier la recommandation du comité de chemins de la TGIRT de Portneuf de financer, à une hauteur de 30 000 \$, des travaux de réfection des kilomètres 25 à 30 de la route 2;

CONSIDÉRANT qu'un projet demande une aide moins élevée que prévu et qu'un autre ne pourra se réaliser en 2019-2020, il apparaît qu'une somme résiduelle de 11 537 \$ se dégage pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le comité de chemins de la TGIRT de Portneuf recommande d'accorder une aide financière au projet de réfection du ponceau du kilomètre 8 de la route 1;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE la MRC autorise le financement du projet de réfection du ponceau du kilomètre 8 de la route 1;

QUE la MRC autorise la signature d'un protocole d'entente de 10 500 \$ avec le promoteur du projet, Forex-Langlois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **8.1 SOUTIEN AUX QUATRE MARCHÉS DE NOËL AYANT UNE OFFRE AGROALIMENTAIRE IMPORTANTE - 2019**

**CR 242-10-2019**

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, volet marchés de Noël;

CONSIDÉRANT que certains marchés de Noël agroalimentaires de la région de Portneuf vont déposer individuellement des projets dans le cadre de l'Entente;

CONSIDÉRANT que les secteurs agroalimentaire et agrotouristique sont prioritaires pour la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que, sur le territoire de la MRC de Portneuf, certains marchés de Noël ont un volet agroalimentaire important;

Il est proposé par M. Francis Hamelin et résolu :

QUE le conseil autorise une aide financière aux quatre marchés de Noël ayant un volet agroalimentaire important et comptant, pour chacun des marchés, un minimum de six entreprises agroalimentaires;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de trois mille dollars (3 000 \$) divisée en parts égales entre les quatre marchés de Noël, soit : le Marché du Noël d'Antan à Cap-Santé, le Noël au village de Deschambault-Grondines, le Marché de Noël de Neuville et le Marché de Noël de Pont-Rouge;

QUE ladite dépense soit comptabilisée à même le poste budgétaire « FDT – Promotion agrotourisme/agroalimentaire » numéro 02 62201 341.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.2 ACTIVITÉ « RENDEZ-VOUS RH PORTNEUF 2019 » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CR 243-10-2019**

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf s'est impliquée dans l'élaboration de la journée « Rendez-vous RH Portneuf » en collaboration avec de nombreux intervenants du milieu ainsi qu'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2019, le conseil a prévu, à cette fin, une somme de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT la disponibilité de cette somme au budget du Service de développement économique;

CONSIDÉRANT que Accès Travail Portneuf est le coordonnateur de la journée « Rendez-vous RH Portneuf »;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cette activité;

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser à Accès Travail Portneuf une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre de l'activité « Rendez-vous RH Portneuf » dont l'événement aura lieu le jeudi 12 novembre 2019 au Club de golf Le Grand Portneuf à Saint-Basile;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « FDT – Aides financières entreprises et organismes régionaux » numéro 02 62108 996.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8.3 FONDS PATRIMOINE ET CULTURE 2019 – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ANALYSE**

**CR 244-10-2019**

CONSIDÉRANT que le Fonds Patrimoine et Culture est un programme annuel permettant de soutenir les projets novateurs en arts et en patrimoine d'organismes culturels de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel conclue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications prévoit annuellement un montant de 35 000 \$ pour le financement de projets présentés par le milieu;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel de projets prévu pour l'année 2019, qui s'est conclu le 11 février dernier, un solde de 14 958,50 \$ demeurerait disponible;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse avait alors recommandé d'effectuer un second appel de projets au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT qu'un total de six projets ont été reçus lors de ce second appel de projets qui s'est tenu du 5 juillet au 16 septembre 2019 et qu'ils ont été analysés selon des critères bien précis;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse, formé par la MRC de Portneuf et composé de M<sup>me</sup> Claudine Bertrand, M<sup>me</sup> Sarah Bélanger-Martel, M<sup>me</sup> Diane Vincent, M. Michaël Landry et M. Michel Blackburn, a analysé les projets à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cet effet, tel que prescrit à la Politique de mise en œuvre du Fonds Patrimoine et Culture (CR 253-11-2018);

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande les trois projets suivants avec les montants correspondant :

Organisme	Projet	Montant recommandé
Course de la banquise de Portneuf	Bal électro-trad à la 2 <sup>e</sup> édition du Festival de la banquise	5 000 \$
Symposium Cap-Santé Riche en Couleurs (parrainé par le Conseil du patrimoine culturel de Cap-Santé)	Capsules vidéo, artistes de Portneuf	2 500 \$
Fondation Plamondon	Fou d'forêt	5 000 \$

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse recommande à la MRC de Portneuf d'attribuer un montant global de 12 500 \$ pour la réalisation des projets mentionnés ci-haut;

Il est proposé par M. Guillaume Vézina et résolu :

QUE la MRC de Portneuf accorde les subventions mentionnées ci-dessus pour un total de 12 500 \$, somme disponible pour l'appel de projets annuel du Fonds Patrimoine et Culture 2019;

QUE la MRC de Portneuf autorise le préfet et la directrice générale à signer les protocoles d'entente avec les promoteurs de ces projets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **8.4 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) – ADOPTION DES PROJETS RECOMMANDÉS**

**CR 245-10-2019**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet 2015 (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau Service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le comité d'investissement commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit à la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dicté par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers présentés au CIC du 15 octobre 2019, soit :

# dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#10-19-3056 L'Épicière de comté	15 000 \$	FDC volet 9	Développement de marchés
#10-19-3066 Expo Donnacona	3 925 \$	FDC volet 6	Développement de l'offre touristique
#10-19-3094	0 \$	FLI/FLS	Moratoire de 6 mois sur le capital
#10-19-3172 9364-4425 Québec inc. (Ferme New Jersey)	15 000 \$	FDC volet 9	Réaménagement bien-être animal et robotisation
#10-19-3151 Ferme Mafix	7 000 \$ 1 000 \$	FDC volet 5 FDC volet 7	Agrandissement pour brebis laitières et outils de gestion
#10-19-3161 Mille et un bocaux	2 000 \$	FDC volet 1	Démarrage
#10-19-3175 Boulangerie le Soleil Levain	10 000 \$	FDC volet 9	Réaménagement et agrandissement de l'aire de production
#10-19-3123	0 \$	FLI/FLS	Moratoire de 6 mois sur le capital
#10-19-3168 L'Harmonie des Sens	2 200 \$	FDC volet 7	Actualisation du site Internet et boutique en ligne

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise M. Bernard Gaudreau, préfet, à signer au nom de la MRC de Portneuf les conventions et offres de financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. DOSSIERS RÉGIONAUX**

### **9.1 COMITÉ POUR LE BIEN-ÊTRE EN MILIEU AGRICOLE DE LA RÉGION DE PORTNEUF – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

**CR 246-10-2019**

CONSIDÉRANT que la région de Portneuf s'est dotée d'un comité pour le bien-être en milieu agricole depuis 2016;

CONSIDÉRANT que plusieurs organisations de la région sont membres de ce comité dont l'UPA et le CIUSSS de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que le comité organise un colloque pour les producteurs de la région le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le comité a soumis une demande de soutien financier à la MRC, le 23 septembre 2019, pour la tenue de cet événement et demande que les contributions financières soient transmises à l'organisme l'Arc-en-Ciel, porteur du dossier;

CONSIDÉRANT les avantages en termes de visibilité proposée à la demande de commandite;

CONSIDÉRANT que la MRC appuie cette demande et désire contribuer financièrement à cet événement;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu au budget 2019 de son Service de développement économique un poste budgétaire aux fins de l'octroi de commandites;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser la somme de 250 \$ à l'organisme « L'Arc-en-Ciel, organisme communautaire en santé mentale » comme participation financière à cet événement en tant que commanditaire;

QUE ladite dépense soit comptabilisée au poste budgétaire « MRC – Commandites » numéro 02 62100 970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS**

### **COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

### **COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

### **COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

### **COMMISSION DE L'ADMINISTRATION**

Aucune rencontre de la commission n'a eu lieu.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Une rencontre du comité a eu lieu le 3 octobre dernier concernant l'utilisation de la subvention reçue en lien avec la légalisation du cannabis. Un projet d'affichage régional sera présenté lors d'un comité de travail ultérieur et les municipalités pourront faire part de leurs besoins en ce sens.

### **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucune rencontre du comité n'a eu lieu.

### **TRANSPORT RÉGIONAL**

Il est indiqué qu'un bris de service a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier, occasionné par le changement de transporteur. La situation est maintenant résolue et les personnes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires au CTRP.

### **RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF (RRGMRP)**

Les dossiers suivent leur cours.

### **FORUM DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Une rencontre du Forum a eu lieu le 4 octobre dernier. Le suivi de plusieurs dossiers rattachés à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires y a été effectué.

## 11. AFFAIRES NOUVELLES ET INTERVENTIONS DES REPRÉSENTANTS

M. Gaston Arcand invite les élus et la population à participer à la Fête des fleurs, organisée par la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP), le 19 octobre prochain, à 13 h, à la salle Paul-Benoît de Deschambault-Grondines.

M. Deny Lépine invite les proches aidants d'aînés à participer à la Journée reconnaissance des Proches aidants d'aînés de Portneuf qui aura lieu le 9 novembre prochain, de 9 h à 14 h, au Club de golf Le Grand Portneuf.

M. Guillaume Vézina invite la population à assister à l'inauguration du pont du boulevard du Centenaire de Saint Basile, nommé en l'honneur de M. Michel Pagé, le 27 octobre prochain à 14 h.

Il mentionne aussi que des déjeuners-bénéfice sont organisés tous les dimanches d'octobre, de 8 h à 13 h, au Centre Ernest-J.-Papillon, dans le cadre d'Octobre rose, au profit de la Fondation du cancer du sein.

M. Bernard Gaudreau remercie tous les élus et les intervenants en sécurité civile de la région qui ont participé au tournoi de balle amical du 5 octobre dernier ainsi que les personnes qui ont participé à la réussite de l'événement qui a permis de remettre plus de 1 200 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques.

## 12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CR 247-10-2019**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30 sur la proposition de M. Jacques Delisle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

\_\_\_\_\_  
Bernard Gaudreau

\_\_\_\_\_  
Josée Frenette